



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
29 juin 2023
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2023
29-31 août 2023, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays pour la Guinée
équatoriale (2024-2028)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Guinée équatoriale (2024-2028) . . .	11



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Située sur la côte ouest de l’Afrique centrale, la Guinée équatoriale comprend la région continentale de Río Muni et les petites îles de Bioko (où se trouve la capitale Malabo), Annobon, Corisco et Elobey. Bien qu’elle ne s’étende que sur 28 000 kilomètres carrés, la zone d’exclusion économique de la Guinée équatoriale est 11 fois plus grande que sa masse continentale et présente un grand potentiel en matière d’économie bleue. Sa population comptait 1,5 million d’habitants en 2021¹, les résidents étant pour 47,6 % des femmes et pour 55 % des jeunes – ces derniers représentant un fort potentiel en matière de dividendes démographiques².

2. Le présent programme de pays a été élaboré avec le Gouvernement équato-guinéen, qui l’a approuvé à l’issue d’une série de réunions techniques et d’une consultation de haut niveau menée en mars 2023. Une collaboration étroite avec le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies et l’équipe de pays des Nations Unies a permis d’aligner le programme de pays sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après le Plan-cadre de coopération) 2024-2028 en attribuant un rôle de chef de file au PNUD dans tous les domaines stratégiques prioritaires. Fort de son expérience et de ses avantages comparatifs en tant que rassembleur, intégrateur, innovateur et leader éclairé, et tirant parti de ses réseaux mondiaux et de son capital confiance, le PNUD contribue au Plan-cadre de coopération en renforçant et en accélérant l’appui à la diversification économique, à la résilience, à la durabilité environnementale et à la fourniture de solutions numériques qui améliorent la transparence, la prise de décision fondée sur des données probantes, la prestation de services équitables et l’autonomisation des femmes et des jeunes. Sa capacité à intensifier les efforts de relèvement, mise en évidence lors de la pandémie de COVID-19, démontre l’adaptabilité du PNUD et sa capacité à intégrer une programmation durable. Pour accélérer les progrès du Programme 2030, le PNUD développera des partenariats multipartites avec l’équipe de pays des Nations Unies, la Banque mondiale et les institutions financières internationales, et s’appuiera sur la coopération Sud-Sud, en particulier avec les pays voisins.

3. L’évaluation indépendante du programme de pays 2019-2023 fait état de la complexité de l’environnement opérationnel et, constatant la persistance des défis en matière de développement, souligne qu’ils devraient éclairer les priorités du PNUD. Bien que l’exploration des hydrocarbures ait facilité les investissements dans les infrastructures et la transition vers le statut de pays à revenu intermédiaire, la forte baisse des recettes pétrolières depuis 2014 a entraîné un recul du produit intérieur brut (PIB) entre 2017 et 2020³. Si la croissance était de retour en 2022, des réformes économiques supplémentaires sont nécessaires pour créer un environnement commercial favorable à la diversification économique et à la croissance inclusive. Le chômage a augmenté depuis 2014, atteignant un pic de 9,9 % en 2020, sur fond de chute de la participation économique des jeunes (27,4 % en 2021). Les femmes ne représentent que 37,7 % de la main-d’œuvre ; en 2018, le secteur informel concentrait 77 % des emplois, par ailleurs vulnérables aux chocs. Le potentiel important de la biodiversité, en particulier s’agissant de l’économie verte et bleue, est compromis par

¹ Institut national de la statistique, Annuaire statistique, 2021.

² Évaluation indépendante du programme de pays des Nations Unies, Guinée équatoriale 2022, (document non publié).

³ Gouvernement équato-guinéen, 2023. Soit une baisse de 8,9 % du PIB par habitant, examen national volontaire, 2022.

la déforestation et les effets des changements climatiques⁴. Le pays ne dispose pas des capacités techniques, systémiques, de financement et de gestion nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans la contribution prévue déterminée au niveau national pour 2022.

4. L'indice de développement humain (IDH) de la Guinée équatoriale est passé de 0,512 à 0,596 (16,4 %) entre 2000 et 2021. L'IDH de 2021 classe le pays à la 145^e place (sur 191 pays) et dans la catégorie des pays à développement humain moyen⁵, mais la croissance basée sur les hydrocarbures n'a pas conduit à une prospérité partagée. Le manque de données ne permet pas de quantifier le nombre exact de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, mais, d'après les estimations, il est considérable⁶. L'insuffisance des investissements sociaux et la médiocrité des services publics ont ralenti le développement du capital humain. Des normes sociales négatives profondément ancrées, des coutumes patriarcales et des disparités entre les sexes rendent les femmes et les filles particulièrement vulnérables à la violence sexuelle et fondée sur le genre, au travail sexuel forcé et à la traite des êtres humains⁷. La prévalence du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) (7,1 %) est plus élevée chez les femmes (9,4 %), en particulier chez les jeunes femmes⁸. Les faiblesses des systèmes de données et de planification sanitaires et la mauvaise gestion logistique des médicaments compromettent l'accès équitable aux services.

5. En dépit de l'amélioration de la gouvernance, l'indice Ibrahim (2021) attribuée à la Guinée équatoriale un score de 27,3/100, la plaçant au 51^e rang sur 54 pays⁹. La vision stratégique permettant de surmonter les défis du développement, énoncée dans la stratégie nationale pour un développement durable : Vision 2035, s'aligne étroitement sur les objectifs de développement durable, mais malgré les efforts de modernisation, des lacunes persistent dans la planification et la gestion financière, et les défaillances importantes au niveau des données limitent la prise de décision fondée sur des données probantes (seuls 28 % des indicateurs des objectifs de développement durable sont mesurables)¹⁰. En dépit de l'adoption de mesures importantes, les problèmes de financement entravent la pleine mise en place de la gouvernance numérique. Le pays fait face à de multiples défis en matière de justice et de droits humains, notamment la traite des êtres humains, la détention arbitraire et l'exploitation sexuelle des mineurs¹¹.

6. L'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) a mis en évidence le rôle central du PNUD qui a su exploiter l'élan institutionnel stratégique visant la numérisation de l'administration publique, l'amélioration de la prestation de services et l'appui à la diversification économique ; parallèlement, la lenteur du décaissement des fonds nationaux a eu une incidence négative à l'exécution du programme. Néanmoins, la capacité d'adaptation et le dynamisme du PNUD, en particulier pendant la pandémie de COVID-19, ont rendu possible la mobilisation des ressources de base et ont permis au bureau de pays d'améliorer son profil en tant que partenaire stratégique du développement. La contribution aux objectifs de développement durable a positionné le PNUD comme

⁴ En Guinée équatoriale, la déforestation a augmenté de 8 % entre 2018 et 2020 ; évaluation régionale du bassin du Congo, 2022, p. 40.

⁵ Rapport du PNUD sur le développement humain 2021 : Guinée équatoriale.

⁶ Gouvernement équato-guinéen, 2023.

⁷ Data-Pop Alliance, 2022. Ne laisser personne de côté en Guinée équatoriale.

⁸ Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), 2022, et Data-Pop Alliance, 2022.

⁹ Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique, 2022. Profil de la Guinée équatoriale.

¹⁰ Gouvernement équato-guinéen, 2023.

¹¹ Data-Pop Alliance, 2022, et Examen périodique universel, 2019 (voir <https://www.ohchr.org/fr/hrbodies/upr/gq-index>).

un partenaire précieux dans la promotion du développement durable et l'établissement d'alliances visant la modernisation des institutions et une plus grande transparence.

7. Les principaux enseignements tirés et l'analyse des hypothèses qui sous-tendent la théorie du changement ont permis d'orienter la conception du programme et les défis à relever en matière de développement en donnant la priorité : i) au renforcement de la coopération technique avec les homologues nationaux afin d'obtenir des engagements politiques et financiers et d'intensifier les initiatives ; ii) à la transformation structurelle, au renforcement de la résilience et au principe de ne laisser personne de côté dans les domaines où le PNUD possède des avantages comparatifs ; iii) à l'appui proactif en matière de mobilisation des ressources et de promotion d'initiatives conjointes en faveur de la protection de l'environnement et de l'énergie durable ; iv) à l'amélioration des systèmes de données pour un développement inclusif et durable, v) à accroître les travaux conjoints en s'appuyant sur l'équipe de pays des Nations Unies et la coopération Sud-Sud et triangulaire.

II. Priorités du programme et partenariats

8. La conception du programme repose sur une vision : les habitants de la Guinée équatoriale, en particulier les personnes qui risquent d'être laissées de côté, vivent dans une société juste et inclusive dotée d'une économie bleue et verte dynamique qui crée des emplois décents et offre un plus grand degré de protection et d'accès à des services de qualité. Guidée par le plan stratégique du PNUD, l'hypothèse qui sous-tend la théorie du changement s'aligne sur la priorité du Gouvernement consistant à accélérer le changement durable et transformateur afin de fournir une voie claire et plausible dans laquelle l'avantage comparatif et les compétences de terrain du PNUD contribuent à la transformation et accélèrent la réalisation des objectifs de développement durable en se concentrant sur trois priorités stratégiques : i) consolider l'appui à la diversification économique et au financement du développement durable en mettant l'accent sur la croissance bleue-verte et la transition énergétique, ii) renforcer les capacités en vue de gérer durablement les ressources naturelles et de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques et aux chocs, iii) améliorer les systèmes de données gouvernementales en tant qu'outil de plaidoyer solide pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et le suivi des objectifs de développement durable, et tirer parti du soutien à la gouvernance électronique pour améliorer l'efficacité institutionnelle, la transparence et la gouvernance inclusive, et pour renforcer l'accès équitable à des services de qualité et à des mécanismes relatifs aux droits.

9. Les interventions et les produits du PNUD dans ces domaines prioritaires contribuent aux quatre réalisations du Plan-cadre de coopération, s'alignent étroitement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour le développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et reflètent les objectifs stratégiques nationaux, à savoir : i) l'accélération du développement économique, la diversification structurelle et l'intégration régionale, ii) le développement durable et l'utilisation efficace des ressources naturelles, iii) le développement humain équitable et l'éradication de la faim et de la pauvreté, iv) une société démocratique, inclusive et participative qui garantit les libertés et les droits fondamentaux.

10. Le partenariat solide entre le PNUD et le Gouvernement apportera plus de 85 % des ressources autres que les ressources de base nécessaires pour atteindre les résultats du programme. Le PNUD fournit, en outre, des conseils politiques de haute qualité, une assistance technique et des solutions numériques pour assurer la

durabilité des effets et faciliter la socialisation des objectifs de développement durable. L'élaboration d'une stratégie de développement des capacités et d'un plan d'action permettra de renforcer les capacités du Gouvernement dans tous les domaines concernés par le programme.

11. Dans la droite ligne des recommandations de l'évaluation indépendante du programme de pays, la cohérence de la programmation sera renforcée par l'alignement sur l'offre stratégique du Bureau régional pour l'Afrique et l'adoption des six solutions types et des trois catalyseurs définis dans le plan stratégique du PNUD afin de renforcer la réponse du bureau de pays aux besoins de la Guinée équatoriale. Cela facilitera une approche intégrée de la réduction de l'extrême pauvreté et de la vulnérabilité visant à : i) accélérer la diversification économique, ii) renforcer la résilience face aux chocs et aux crises, iii) améliorer l'efficacité des services clés et l'accès équitable à ceux-ci. L'adoption d'une approche par portefeuille améliorera encore la cohérence et la complémentarité en alignant des interventions multiples qui tirent parti des avantages comparatifs du PNUD et de son expérience avérée afin d'optimiser les effets au regard des priorités nationales.

12. La programmation conjointe avec d'autres organismes des Nations Unies exploite les possibilités et les synergies qui mettent l'accent sur une approche fondée sur les droits humains et sur le principe de ne laisser personne de côté afin de garantir un développement inclusif. Le programme cible spécifiquement les femmes, les jeunes et les personnes handicapées dans toutes les réalisations, et tire parti de leur potentiel de transformation en leur donnant les moyens de participer de manière significative aux processus de développement. Les incidences potentiellement négatives sur les droits humains seront recensées et prises en compte dans les projets. S'appuyant sur la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2022-2025) et en partenariat avec l'Institut national pour l'égalité des sexes, le programme veillera à ce que les femmes soient au cœur des processus nationaux de transformation en recherchant de manière proactive des points d'entrée pour faire progresser l'égalité des sexes dans tous les domaines du programme. À l'issue de consultations auprès des jeunes et tirant parti de son partenariat avec le Ministère de la jeunesse, le programme développera un portefeuille consacré à la jeunesse pour faciliter des méthodes plus complètes et intégrées d'ouverture de l'espace pour les jeunes, en particulier les jeunes femmes, et leur donner les moyens de s'engager activement en tant que citoyens, entrepreneurs, innovateurs, leaders et défenseurs du développement durable.

13. Les partenariats avec des organismes universitaires et de recherche faciliteront l'analyse approfondie des données et le suivi social, créant ainsi un espace de dialogue plus large, y compris au niveau local. Des conseils techniques de haute qualité en amont et un appui visant à améliorer les systèmes de données et les solutions numériques sont censés accroître l'efficacité des services et améliorer la transparence et la responsabilité. La mobilisation des organisations et des sociétés du secteur privé permettra de tirer parti des connaissances des entreprises pour améliorer le développement des services commerciaux et des start-ups, en mettant l'accent sur la croissance verte et bleue et la transition énergétique, tandis que le recours au volontariat contribuera à l'obtention de résultats durables.

Priorité 1 : Diversification économique et financement du développement durable (réalisation 3)

14. Le PNUD et le Ministère de la planification et de la diversification économique œuvreront au renforcement des capacités institutionnelles et appuieront l'élaboration et la réforme des politiques, afin d'instaurer un climat des affaires et des investissements favorable à la diversification économique et à une croissance

inclusive et durable. L'expertise technique en matière de réduction de la dépendance aux hydrocarbures et de renforcement de la compétitivité des ports ouvrira des perspectives de croissance bleue pour les ressources océaniques et permettra de tirer parti des liens avec la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) afin d'améliorer l'intégration régionale. La simplification du cadre juridique et réglementaire pour les start-ups, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises stimulera l'innovation commerciale, encouragera les opérateurs informels à passer au secteur structuré de l'économie et créera des emplois décents et sûrs, en particulier pour les femmes et les jeunes. La collaboration avec les universités locales et les instituts de recherche internationaux permettra d'améliorer la collecte, l'analyse, la systématisation et la disponibilité des données relatives à l'économie, aux entreprises et au marché du travail, afin de renforcer la politique économique et la planification de la diversification économique.

15. Après avoir déterminé les flux de ressources, le PNUD et le Ministère des finances renforceront les capacités en matière d'alignement, d'exploitation et de diversification des financements pour le développement, en associant toutes les parties prenantes (publiques, privées, nationales et internationales) à l'élaboration de solutions de financement durables. Les possibilités de coopération Sud-Sud avec les pays ibéro-américains renforceront la gestion des finances publiques et les fonctions de contrôle. Le Centre Financement du développement durable en Afrique appuiera la mise au point d'un cadre de financement national intégré. Parallèlement, la cartographie des investisseurs contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable permettra d'établir les possibilités en matière d'investissements publics et privés. Des solutions de financement innovantes, y compris le développement de services d'assurance maladie, seront examinées. Les systèmes de données et de contrôle seront améliorés pour suivre les flux financiers.

16. En partenariat avec le Ministère du commerce et de la Promotion des petites et des moyennes entreprises, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), le programme appuiera les services de développement des entreprises destinés aux PME. Une évaluation institutionnelle et du marché, qui éclaire la mise au point des interventions, améliore l'employabilité des femmes, des jeunes et des personnes handicapées grâce au mentorat et au renforcement des capacités, et leur permet d'acquérir des compétences entrepreneuriales, de concevoir des plans d'affaires innovants et d'accéder à des possibilités de microfinancement. S'appuyant sur la participation du secteur privé au moyen d'associations professionnelles, ces services donneront la priorité à l'innovation commerciale dans l'économie bleue, verte et circulaire afin d'avoir un effet positif sur les accélérateurs des objectifs de développement durable tels que l'écotourisme, l'agrobusiness et la pêche durables, les services numériques, le recyclage et la gestion des déchets, et les énergies renouvelables. Le développement des innovations numériques améliorera la connaissance du marché, permettant aux petites entreprises de recenser les marchés stratégiques pour la diversification économique et les débouchés régionaux.

Priorité 2 : Action climatique, gestion des ressources naturelles et énergie (réalisation 4)

17. S'associant avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat (FVC) dans le cadre de l'initiative « Ocean Promise » du PNUD, le bureau de pays s'acquittera des tâches suivantes : i) tirer parti du leadership éclairé en matière d'environnement, de changements climatiques et de gestion des risques pour renforcer la cohérence des politiques et l'adoption de solutions intégrées, équitables et fondées sur les droits concernant l'action climatique, la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité, l'économie bleue et la transition vers

l'énergie verte ; ii) fournir une expertise et une assistance technique pour renforcer l'accès au financement vert, y compris le FEM et le FVC ; iii) renforcer les capacités des institutions et des communautés locales à planifier et à exécuter l'adaptation aux changements climatiques, à accroître la résilience face aux risques et à promouvoir des moyens de subsistance durables, iv) améliorer les systèmes de données et d'information, et tirer parti des solutions numériques pour combler les lacunes critiques en matière de données pour la gestion de l'environnement, le suivi des changements climatiques et les systèmes d'alerte rapide.

18. Pour étendre le programme d'inclusion du FEM, le PNUD aidera les Ministères des forêts et de l'environnement à faire en sorte que les institutions et les communautés locales, le secteur privé et le milieu universitaire participent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité terrestre et marine, ainsi qu'à la gestion équitable des zones protégées. Le Programme de microfinancements du FEM aidera les organisations communautaires à mettre en place des initiatives visant à lutter contre la déforestation, la perte de biodiversité et la dégradation des terres, à atténuer les changements climatiques et à s'adapter à leurs effets. Le Ministère de l'agriculture et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) vont promouvoir des pratiques durables et intelligentes face au climat dans les chaînes de valeur de l'agro-business et de la pêche. Le renforcement des compétences des femmes en matière d'agro-business renforcera la durabilité, la productivité et la résilience, améliorant la qualité des produits afin de mieux pénétrer les marchés nationaux et régionaux.

19. En collaboration avec la FAO, le PNUD renforcera les capacités institutionnelles et communautaires locales en matière de surveillance du climat et des risques et fera participer les parties prenantes locales aux plans d'adaptation aux changements climatiques, à la gestion des risques et aux systèmes d'alerte rapide, conformément au cadre continental du système africain d'alerte précoce et d'action rapide multirisque. La cartographie des changements climatiques et des risques de catastrophe permettra de recenser les zones et les populations vulnérables afin de mieux protéger les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées. La coopération Sud-Sud avec le Gabon et le Cameroun permettra de reproduire les meilleures pratiques en matière de gestion communautaire de l'adaptation au climat, de la réduction des risques et du renforcement de la résilience.

20. S'appuyant sur l'initiative Énergie durable pour tous qui a prouvé son efficacité et en conjonction avec les plans nationaux, le programme renforcera les capacités nationales en matière de gestion de la transition énergétique en réduisant les risques liés aux investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables, en augmentant l'accès à l'énergie propre et en contribuant à la diversification économique (réalisation 3). Le programme aidera le Ministère de l'électricité et des énergies renouvelables à adapter les meilleures pratiques internationales pour que les populations les plus pauvres et les plus vulnérables puissent accéder aux énergies renouvelables lors de la mise à l'essai de systèmes d'énergie renouvelable à petite échelle, gérés par la communauté.

Priorité 3 : Gouvernance inclusive et accès équitable aux services publics (réalisations 1 et 2)

21. Afin de promouvoir une approche intégrée et cohérente à l'appui d'une gouvernance inclusive et d'un accès équitable aux services, le programme donne la priorité aux interventions qui contribuent aux réalisations 1 et 2. Aux côtés de l'Institut national de la statistique et du Ministère de la planification et de la diversification économique, le PNUD renforcera les systèmes de production en temps voulu de données pertinentes et ventilées afin d'éclairer les politiques transformatrices et fondées sur des données probantes et d'atteindre les objectifs

prioritaires nationaux. Les programmes de développement des capacités amélioreront la culture statistique et la qualité, la fréquence et la pertinence des données et des informations en vue d'une planification et d'une budgétisation fondées sur des données probantes et des résultats. La collaboration avec des universités locales et internationales, des organismes de recherche et des organisations de la société civile (OSC) permettra d'élaborer des analyses de données approfondies visant à fournir un aperçu détaillé de certains aspects de la pauvreté et de la vulnérabilité. En outre, l'amélioration des données favorisera les réflexions nationales et locales sur la contribution du développement humain et des objectifs de développement durable à la gouvernance inclusive.

22. Inspiré par le système de gouvernance du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes (SIGOB), le programme s'appuiera sur des solutions numériques pour renforcer les systèmes de gestion et d'administration du secteur public afin d'améliorer l'efficacité et la transparence des flux financiers et de la responsabilité. L'extension des plateformes numériques pour la gouvernance électronique améliorera l'accès aux produits et aux services gouvernementaux, en particulier pour les chefs d'entreprise, les femmes et les jeunes, les personnes handicapées et les populations marginalisées. L'appui au déploiement du système numérique d'informations sanitaires améliorera la gestion des données et des stocks, l'accès aux consultations médicales, ainsi que l'achat et la distribution de médicaments antirétroviraux, de préservatifs et de matériel d'information sur le VIH/sida. L'amélioration de l'interopérabilité du système de protection sociale permettra de cibler efficacement les groupes pauvres et vulnérables en fournissant des données ventilées sur les bénéficiaires. La mise en place de services de justice en ligne entraînera un processus de transformation de la justice axé sur la rapidité, l'intégration, la résilience, l'inclusion, et la prise en compte des droits humains et des questions de genre.

23. Le programme appuiera la mise en œuvre du protocole ministériel sur la violence fondée sur le genre et le développement de systèmes et de services intégrés pour les survivants de la violence sexuelle et fondée sur le genre. Travaillant en étroite collaboration avec les OSC, le PNUD contribuera à sensibiliser le public à l'égalité des sexes, aux droits des femmes, à la violence sexuelle et fondée sur le genre et à d'autres formes de discrimination. Avec l'appui de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et de l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD améliorera la capacité du Gouvernement à organiser l'examen périodique universel de la justice et des droits humains et à y donner suite.

24. Le Ministère de la jeunesse, l'ambassade du Japon et le PNUD appuieront l'élaboration d'une stratégie nationale pour la jeunesse et la création d'un conseil national de la jeunesse représentatif afin de mieux faire entendre la voix des jeunes et de créer des espaces de dialogue sûrs, en particulier pour les jeunes femmes et les personnes appartenant à des groupes exclus et vulnérables. En coordination avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), des alliances stratégiques seront établies pour sensibiliser les jeunes à la santé sexuelle et procréative et aux mesures ciblant le changement social et comportemental afin de lutter contre la discrimination, la violence et les normes fondées sur le sexe, qui sont profondément ancrées. Travaillant avec les OSC et les organisations non gouvernementales pour encourager le volontariat et l'utilisation de techniques innovantes, le programme autonomisera les jeunes en les faisant participer aux défis du développement national. La coopération Sud-Sud avec des parties prenantes du Cabo Verde appuiera le développement d'une initiative « Youth Challenge » rassemblant le Gouvernement, des entreprises et des partenaires universitaires en vue de renforcer la capacité des étudiants à concevoir des produits, des idées commerciales et des solutions communautaires innovantes visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

III. Administration du programme et gestion des risques

25. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

26. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers, à améliorer l'appropriation nationale et à renforcer les capacités institutionnelles. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

27. La gestion du programme sera renforcée par une approche par portefeuille permettant d'accroître l'efficacité du programme en intensifiant la coordination entre les sections opérationnelles et des programmes, en créant des boucles de rétroaction entre les politiques et les pratiques, en promouvant l'apprentissage adaptatif et l'innovation, et en améliorant la prise de décision fondée sur des données probantes et la gestion des risques. Le bureau de pays élaborera une stratégie visant à promouvoir l'égalité des sexes et à ne laisser personne de côté afin d'orienter les interventions du programme de manière intégrée et d'améliorer les résultats transformateurs. La mise en œuvre du programme garantira la pleine participation des homologues nationaux à la planification et au suivi, et fera participer les groupes cibles et les bénéficiaires, en particulier les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, à l'élaboration de solutions, au suivi et à l'apprentissage commun.

28. Le programme bénéficie d'une réserve de ressources de plus de 53 millions de dollars, dont plus de 95 % sont des ressources autres que les ressources de base. En dépit de la souplesse et de l'adaptabilité du bureau de pays du PNUD, le programme est vulnérable aux risques tels que le décaissement tardif des contributions nationales, une triple menace résultant du conflit en Ukraine, la volatilité mondiale et macroéconomique, la fragilité de la cohésion sociale et les risques environnementaux et climatiques. La gestion de ces risques s'appuiera sur les examens collaboratifs et systématiques de l'environnement opérationnel et des ressources, les outils de surveillance et de suivi des programmes, les systèmes d'alerte rapide et les évaluations socioéconomiques rapides. Une collaboration active avec le bureau du coordonnateur résident, l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement permettra d'évaluer et de traiter les risques actuels et émergents afin d'anticiper l'évolution des conditions financières et de développement ou les chocs politiques et sociaux qui pourraient nécessiter des ajustements du programme. L'assistance technique et les conseils pratiques de haut niveau permettront de rehausser le profil du PNUD en tant que partenaire stratégique et faciliteront un décaissement plus rapide des fonds nationaux. Le PNUD a cependant prévu comme plan B de demander une reconstitution des fonds et de sensibiliser davantage le Gouvernement au partage des coûts. En cas de déficit de financement, le bureau de pays mobilisera des fonds supplémentaires et mettra au point de nouvelles méthodes de travail pour obtenir des résultats, une approche qui a fait ses preuves lors de la pandémie de COVID-19. La redéfinition des priorités, si nécessaire, respectera le principe consistant à ne laisser personne de côté et la programmation fondée sur les droits humains.

29. L'utilisation de normes d'assurance qualité, la gestion des risques sociaux et environnementaux, la politique de gestion globale des risques, l'application de garanties sociales et de mécanismes de responsabilité, ainsi que les évaluations régulières de la qualité des programmes, tant au début qu'au cours de leur mise en œuvre, sont intégrées pour garantir la définition et/ou l'atténuation en temps opportun des risques et des effets potentiels. L'appui à l'amélioration de la gestion de la biodiversité, l'approbation de zones marines protégées et l'élaboration de nouvelles stratégies promouvant des moyens de subsistance durables pour les communautés rurales permettront d'atténuer les risques environnementaux et climatiques. Pour surmonter les normes socioculturelles profondément ancrées qui risquent de compromettre les progrès en matière d'égalité des sexes, il est prévu de s'attaquer systématiquement à l'inégalité de genre et d'attribuer un minimum de 15 % des ressources à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

30. Pour surmonter les difficultés liées au manque de données, le PNUD, l'équipe de pays des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international encourageront l'élaboration de programmes visant à aider l'Institut national de la statistique et les partenaires ministériels à améliorer les systèmes de données et de statistiques afin de produire des informations à jour, fiables et précises, ventilées par sexe, par âge et par lieu de résidence. La capacité de suivi et d'évaluation des partenaires d'exécution sera améliorée au fur et à mesure que les évaluations recenseront les lacunes en matière de données. Le cas échéant, le PNUD appuiera la recherche et l'utilisation de techniques innovantes pour combler ces lacunes.

31. Le PNUD consacra au moins 5 % des ressources au suivi et à l'évaluation du programme, à l'apprentissage et à l'amélioration de la supervision et de l'assurance qualité. Pour répondre aux préoccupations soulevées par l'évaluation indépendante du programme de pays, le PNUD investira dans la formation afin d'améliorer le suivi interne du programme et de veiller à ce que tous les indicateurs du projet soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps et qu'ils orientent de manière utile l'apprentissage et la prise de décision. L'application de méthodes innovantes et mixtes de collecte et d'analyse des données renforcera les systèmes de données internes. L'utilisation de marqueurs de genre et d'outils de mesure de l'impact de genre permettra de mieux surveiller la situation en matière d'égalité des sexes ainsi que la planification, le suivi, l'évaluation, l'apprentissage et la prise de décision fondés sur le genre. Une approche inclusive garantira la participation des groupes cibles et des bénéficiaires au suivi du projet. La mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour l'exploitation des données garantira la gestion éthique et conforme des données et fera du respect des normes relatives aux données une exigence au niveau des projets.

32. Le système de suivi de la performance du PNUD sera harmonisé avec celui du Plan-cadre de coopération, conformément aux normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (2019). Le PNUD participera activement aux groupes thématiques et de résultats du Plan-cadre de coopération, et les évaluations du programme seront menées conformément au plan d'évaluation chiffré qui sera revu et mis à jour chaque année afin de garantir l'inclusion d'évaluations nouvelles, obligatoires et pertinentes. Les résultats contribueront à l'apprentissage adaptatif, à la prise de décision et à l'amélioration des projets en cours et futurs. Un plan d'action de partenariat et de communication favorisera la visibilité des résultats et appuiera la mobilisation des ressources.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Guinée équatoriale (2024-2028)

Priorité ou objectif du pays : Renforcer la compétitivité et développer le secteur privé en Guinée équatoriale (Vision 2035, objectif 2).

Réalisation 3 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2028, un plus grand nombre de personnes, en particulier les jeunes, les femmes et les groupes socialement et économiquement vulnérables, bénéficier de façon équitable de possibilités accrues, dans une économie bleue et verte, diversifiée, transformatrice, résiliente et inclusive, créatrice d'emplois décents dans les secteurs productifs.

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : Accélération de la transformation structurelle, notamment les transitions verte, inclusive et numérique.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation</i>
Nd = données non encore disponibles		1.1. Renforcement de l'environnement favorable aux entreprises et aux investissements afin de promouvoir la diversification économique et une plus grande intégration économique régionale.	Ministères : Planification et diversification économique Transports et télécommunications Affaires étrangères et coopération OIT UNICEF FAO Chambre de commerce Associations professionnelles	Ressources ordinaires : 400 000 dollars Autres ressources : 5 000 000 dollars
8.1.1. Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant. Niveau de référence (2020) : nd Niveau cible (2028) : nd	Source : Examen national volontaire Fréquence de la collecte : Annuelle Entité responsable : nd	Indicateurs : 1.1.1. Nombre de réformes juridiques et réglementaires qui favorisent les entreprises et les investissements. Niveau de référence (2023) : 1 Niveau cible (2028) : 4 Source : Journal officiel Fréquence de la collecte : Annuelle		
8.2.1. Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi. Niveau de référence (2020) : nd Niveau cible (2028) : nd	Source : Examen national volontaire Fréquence de la collecte : Annuelle Entité responsable : nd	1.1.2. Nombre de mesures mises en œuvre pour faciliter une plus grande intégration dans la ZLECAf. Niveau de référence (2023) : 0 Niveau cible (2028) : 10 Source : Rapport annuel du Ministère du commerce Fréquence de la collecte : Annuelle		
8.5.2. Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap. Niveau de référence (2020) : nd Niveau cible (2028) : nd	Source : Examen national volontaire Fréquence de la collecte : Annuelle Entité responsable : nd	1.2. Renforcement du financement intégré, durable et équitable du développement en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Indicateurs : 1.2.1. Nombre de possibilités d'investissement en faveur du développement recensées, ventilées par province et par secteur a) public et b) privé. Niveau de référence (2023) : 0 Niveau cible (2028) : 15 dans le secteur public, 10 dans le secteur privé Source : Rapports annuels du Ministère des finances		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation
		<p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>1.2.2. Nombre de politiques élaborées et adoptées par les acteurs publics et privés pour faire cadrer les finances publiques et privées avec les objectifs de développement durable.</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0 Niveau cible (2028) : 1</p> <p>Source : Journal officiel, rapports annuels du Ministère des finances</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
		<p>1.3. Amélioration de l'accès aux services liés au développement des entreprises et de leur utilisation par les microentreprises et les petites et moyennes entreprises en vue de la création d'emplois décents, en particulier pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, dans les économies bleue/verte, numérique, circulaire et renouvelable.</p> <p>Indicateurs :</p> <p>1.3.1. Nombre de petites et moyennes entreprises dirigées par a) des jeunes et b) des femmes ayant utilisé les services liés au développement des entreprises promus par le PNUD et actives pendant six mois.</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0 Niveau cible (2028) : a) 50 ; b) 20</p> <p>Source : Rapports annuels du Ministère du commerce</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>1.3.2. Nombre de nouveaux emplois bleus/verts créés, ventilés par sexe.</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0 Niveau cible (2028) : 250 (50 % de femmes)</p> <p>Source : Rapports annuels du Ministère du commerce</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		

Priorité ou objectif du pays : Garantir l'utilisation durable de l'environnement et des ressources naturelles (Vision 2035, objectif 5).

Réalisation 4 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2028, le pays dispose d'environnements durables et sains qui protègent la biodiversité, résistent aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et sont exempts de déforestation.

Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : Renforcer la résilience pour répondre à l'incertitude et au risque systémique.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation</i>
<p>7.2.1. Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie.</p> <p>Niveau de référence (2018) : 12 %</p> <p>Niveau cible (2028) : nd</p>	<p>Source : Examen national volontaire</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : nd</p>	<p>2.1. Amélioration de la mise en œuvre de politiques fondées sur des données probantes en matière de climat, de gestion des risques et de faibles émissions de carbone.</p> <p>Indicateurs :</p> <p>2.1.1. Nombre de politiques et de législations environnementales durables en place pour permettre le renforcement et la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (indicateur 1.1.2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources).</p> <p>Niveau de référence (2023) : 2</p> <p>Niveau cible (2028) : 5</p> <p>Source : Journal officiel</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>2.1.2. Nombre d'instruments juridiques et réglementaires approuvés pour réduire les risques liés aux investissements dans les énergies renouvelables et le recyclage.</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) : 2</p> <p>Source : Journal officiel</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p>Ministères :</p> <p>Forêts et environnement</p> <p>Agriculture, élevage et développement rural</p> <p>Pêche et ressources hydriques</p> <p>Électricité et énergies renouvelables</p> <p>Planification et diversification économique</p> <p>Intérieur et collectivités locales</p> <p>Aménagement du territoire</p> <p>Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)</p> <p>FAO</p> <p>Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)</p> <p>OIT</p> <p>Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN)</p> <p>Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR)</p> <p>FEM/FVC</p> <p>Plate-forme du PNUD à Dakar</p>	<p>Ressources ordinaires : 300 000 dollars</p> <p>Autres ressources : 5 600 000 dollars</p>
<p>13.1.1. Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes.</p> <p>Niveau de référence (2021) : 107</p> <p>Niveau cible (2028) : nd</p>	<p>Source : Examen national volontaire</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : nd</p>	<p>2.2. Les parties prenantes institutionnelles et communautaires conçoivent et mettent en œuvre des solutions inclusives, intégrées et tenant compte des questions de genre en matière de gestion de la biodiversité et des zones protégées.</p> <p>Indicateurs :</p> <p>2.2.1. Nombre de mécanismes tenant compte des questions de genre et favorisant une gestion inclusive des zones protégées en place.</p>		
<p>15.1.1. Superficie des zones forestières, en proportion de la surface terrestre.</p> <p>Niveau de référence (2020) : 87,3 %</p> <p>Niveau cible (2028) : nd</p>	<p>Source : Examen national volontaire</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : nd</p>			

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence et niveaux
cibles

Source des données, fréquence
de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres
de partenariat

Montant indicatif
des ressources,
par réalisation

Niveau de référence (2023) : 2

Niveau cible (2028) : 7

Source : Rapports annuels de l'Institut national
d'aménagement forestier et de gestion du système des
zones protégées

Fréquence de la collecte : Annuelle

2.2.2. Superficie (en hectares) des zones marines
protégées faisant l'objet de mesures d'amélioration de la
gestion (indicateur 4.1.2 du cadre intégré de résultats et
d'allocation des ressources)

Niveau de référence (2023) : 0

Niveau cible (2028) : 405 000

Source : Rapport annuel de l'Institut national
d'aménagement forestier et de gestion du système des
zones protégées

Fréquence de la collecte : Annuelle

2.2.3. Nombre d'initiatives bleues/vertes menées par des
jeunes et des femmes mises en œuvre.

Niveau de référence (2021) : 9

Niveau cible (2028) : 20

Source : Rapports de suivi de projet

Fréquence de la collecte : Annuelle

**2.3. Les institutions et les communautés locales mettent
en œuvre des mesures tenant compte des questions de
genre, inclusives et résilientes en matière d'adaptation
aux changements climatiques et de réduction des
risques de catastrophe.**

Indicateurs :

2.3.1. Nombre de stratégies nationales d'adaptation au
climat et de réduction des risques de catastrophe,
inclusives et tenant compte des questions de genre,
validées.

Niveau de référence (2023) : 1

Niveau cible (2028) : 3

Source : Procès-verbaux du Comité directeur du Ministère
des forêts et de l'environnement.

Fréquence de la collecte : Annuelle

Coopération Sud-Sud avec
des parties prenantes du Cabo
Verde, du Cameroun, du
Costa Rica, du Gabon, du
Ghana, du Kenya, de Sao
Tomé-et-Principe et du
Tchad.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation
		<p>2.3.2. Nombre de stratégies de communication liées à l'adaptation aux changements climatiques et de mesures de réduction des risques de catastrophe mises en œuvre au niveau local.</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) : 3</p> <p>Source : Procès-verbaux du Comité directeur du Ministère des forêts et de l'environnement.</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
		<p>2.4. Amélioration de l'accès des populations pauvres et vulnérables, en particulier dans les zones rurales, à un approvisionnement en énergie durable et résistant.</p> <p>Indicateurs :</p> <p>2.4.1. Augmentation (en mégawatts) de la capacité des installations d'énergies renouvelables par technologie :</p> <p>a) énergie solaire (indicateur 5.2.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources)</p> <p>Niveau de référence (2022) : a) énergie solaire : 0,13 MW</p> <p>Niveau cible : a) énergie solaire : 0,15 MW</p> <p>Source : Rapports de projet</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>2.4.2. Nombre de personnes ayant obtenu un accès à une énergie propre, abordable et durable dans les zones rurales (indicateur 5.1.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources)</p> <p>Niveau de référence (2023) : 200</p> <p>Niveau cible (2028) : 1 500</p> <p>Source : Ministère de l'électricité et des énergies renouvelables</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		

Priorité ou objectif du pays : Construire une société plus juste et plus équitable (Vision 2035, objectif 4).

Réalisation 2 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le pnud : D'ici à 2028, les citoyens et les non-citoyens, en particulier les groupes exclus, jouissent de leurs droits et contribuent à l'élaboration des politiques et à la performance des institutions publiques.

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique: Personne n'est laissé de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et une approche fondée sur les droits du pouvoir d'action et du développement humains.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation</i>
<p>5.6.2. Nombre de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans ou plus un accès plein et égal aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et à une éducation dans ce domaine.</p> <p>Niveau de référence (2020) : nd</p> <p>Niveau cible (2028) : nd</p>	<p>Source : Examen national volontaire</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : nd</p>	<p>3.1. Renforcement des systèmes de données multidimensionnels, intégrés et tenant compte des questions de genre afin d'améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, le ciblage des groupes laissés de côté et le suivi des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.</p> <p>Indicateurs :</p> <p>3.1.1. Nombre de mécanismes de collecte et/ou d'analyse de données, mis en place dans les institutions publiques, qui fournissent des données ventilées permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (indicateur 1.1.3 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources).</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) : 3</p> <p>Source : Institut national de la statistique</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>3.1.2. Pourcentage d'indicateurs assortis de données fiables qui permettent de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 28 %</p> <p>Niveau cible (2028) : 40 %</p> <p>Source : Institut national de la statistique</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>3.1.3. Nombre d'institutions et/ou d'organisations civiles contribuant aux systèmes de données publiques.</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p>	<p>Ministères :</p> <p>Planification économique et diversification</p> <p>Fonction publique et réforme administrative</p> <p>Transports, postes et télécommunications</p> <p>Jeunesse et sports</p> <p>Affaires sociales et égalité des sexes</p> <p>Commission nationale des droits de l'homme</p> <p>SIGOB-PNUD</p> <p>Université d'Oslo</p> <p>Université nationale de Guinée équatoriale</p> <p>Université afro-américaine d'Afrique centrale</p>	<p>Ressources ordinaires : 400 000 dollars</p> <p>Autres ressources : 16 000 000 dollars</p>
<p>17.18.1. Indicateur de capacité statistique pour le suivi des objectifs de développement durable</p> <p>Niveau de référence (2022) : 28,7 %</p> <p>Niveau cible (2028) : nd</p>	<p>Source : Examen national volontaire</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : nd</p>	<p>Niveau de référence (2023) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) : 3</p> <p>Source : Institut national de la statistique</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>3.1.2. Pourcentage d'indicateurs assortis de données fiables qui permettent de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 28 %</p> <p>Niveau cible (2028) : 40 %</p> <p>Source : Institut national de la statistique</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>3.1.3. Nombre d'institutions et/ou d'organisations civiles contribuant aux systèmes de données publiques.</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p>	<p>Ministères :</p> <p>Planification économique et diversification</p> <p>Fonction publique et réforme administrative</p> <p>Transports, postes et télécommunications</p> <p>Jeunesse et sports</p> <p>Affaires sociales et égalité des sexes</p> <p>Commission nationale des droits de l'homme</p> <p>SIGOB-PNUD</p> <p>Université d'Oslo</p> <p>Université nationale de Guinée équatoriale</p> <p>Université afro-américaine d'Afrique centrale</p>	<p>Ressources ordinaires : 400 000 dollars</p> <p>Autres ressources : 16 000 000 dollars</p>

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation</i>
		<p>Niveau cible (2028) : 5</p> <p>Source : Institut national de la statistique</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <hr/> <p>3.2. Amélioration des capacités des jeunes à l'échelle nationale afin de leur permettre de participer à la prise de décision, aux politiques et aux programmes.</p> <p>Indicateurs :</p> <p>3.2.1. Disponibilité de la stratégie nationale pour la jeunesse.</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) : 3 (selon un système de notation)</p> <p>Source : Rapport annuel du Ministère de la jeunesse et des sports</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>3.2.2. Nombre de politiques et de programmes dans lesquels la participation des jeunes a été effectivement intégrée.</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) : 10</p> <p>Source : Rapport annuel du Ministère de la jeunesse et des sports</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>3.2.3. Nombre de partenariats stratégiques formalisés pour favoriser la participation réelle des jeunes.</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) : 10</p> <p>Source : Documentation du partenariat</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		

Priorité ou objectif du pays : Construire une société plus juste et plus équitable (Vision 2035, objectif 4).

Réalisation 1 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2028, un plus grand nombre de personnes, en particulier les enfants, les femmes, les adolescents et les jeunes, ont accès à des services sociaux de qualité, de manière équitable et durable, afin de réaliser pleinement leur potentiel humain.

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Personne n'est laissé de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et une approche fondée sur les droits du pouvoir d'action et du développement humains.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation</i>
<p>3.3.1. Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque</p> <p>Niveau de référence (2020) : 5,3 % Niveau cible (2028) : nd</p>	<p>Source : Examen national volontaire Fréquence de la collecte : Annuelle Entité responsable : nd</p>	<p>4.1. Les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les autres groupes vulnérables ont un meilleur accès aux services de santé, de justice et de protection sociale, notamment grâce à la numérisation.</p> <p>Indicateurs : 4.1.1. Nombre de solutions numériques mises en place pour renforcer les systèmes de santé (indicateur 1.4.2.a du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources). Niveau de référence (2023) : 1 Niveau cible (2028) : 5 Source : Ministère de la santé et du bien-être social Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p>Ministères : Santé et bien-être social Justice et institutions pénitentiaires Troisième Vice-Premier ministre chargé des droits de l'homme UNICEF FNUAP Organisation mondiale de la Santé (OMS) ONUSIDA</p>	<p>Ressources ordinaires : 345 000 dollars</p> <p>Autres ressources : 25 000 000 dollars</p>
<p>5.2.1. Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans, ayant déjà été en couple, qui ont subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire au cours des 12 mois précédents, ventilée par forme de violence et par âge.</p> <p>Niveau de référence (2011) : 43,6 % Niveau cible (2028) : nd</p>	<p>Source : Examen national volontaire Fréquence de la collecte : Annuelle Entité responsable : nd</p>	<p>4.1.2. Nombre de personnes ayant un accès numérique a) au système de protection sociale, b) à la justice, ventilé par sexe et par degré de vulnérabilité. Niveau de référence (2023) : 0 Niveau cible (2028) : a) 500 et b) 300 (40 % de femmes et 40 % de personnes appartenant à des groupes vulnérables) Source : Institut national de la sécurité sociale Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>4.1.3. Nombre d'institutions disposant de systèmes de gestion de l'information publique numérisés. Niveau de référence (2023) : 1 Niveau cible (2028) : 5 Source : Ministère de la fonction publique et de la réforme administrative Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence et niveaux
cibles

Source des données, fréquence de
la collecte et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres
de partenariat

Montant indicatif
des ressources,
par réalisation

Produit 4.2. Les droits des femmes et des filles, en particulier des victimes de la violence fondée sur le genre, et d'autres groupes vulnérables sont protégés par des services intégrés, inclusifs et résilients.

Indicateurs :

4.2.1. Nombre de lois et d'instruments visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre.

Niveau de référence (2023) : 0

Niveau cible (2028) : 4

Source : Parlement/Ministère des affaires sociales et de l'égalité des genres

Fréquence de la collecte : Annuelle

4.2.2. Nombre d'entités dotées de capacités renforcées en matière d'application des lois et des politiques et de mise en œuvre des plans d'action et des initiatives visant à prévenir la violence fondée sur le genre (indicateur 6.3.3 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources).

Niveau de référence (2023) : 0

Niveau cible (2028) : 4

Source : Rapports de suivi de projet

Fréquence de la collecte : Annuelle

4.2.3. Pourcentage de victimes de violence fondée sur le genre ayant accès à des services de soins intégrés.

Niveau de référence (2023) : 0

Niveau cible (2028) : 50 % (ventilé par âge)

Source : Registres du Ministère des affaires sociales et de l'égalité des genres

Fréquence de la collecte : Annuelle